



Accusé de réception en préfecture 062-216200402-20201125-2020-155-URBMC -DE	
Date de télétransmission :	25/11/2020
Date de réception en préfecture :	25/11/2020
	URBMC
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	884

## CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2020

### QUESTION N°2020-155

**URBANISME** : Avis relatif au projet d'autorisation d'exploiter un centre de transit de sous-produits animaux par la société ATEMAX FRANCE

**RAPPORTEUR** : Monsieur Jean-Pierre LAMIRAND

Vu, le Code de l'Environnement,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, l'Arrêté Préfectoral de consultation du public du 18 septembre 2020, portant sur la demande d'enregistrement en vue d'exploiter un centre de transit de sous-produits animaux par la société ATEMAX FRANCE,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 octobre 2020 émettant un avis défavorable à la demande d'enregistrement,

Considérant, la demande présentée par le Directeur de la société ATEMAX FRANCE dont le siège social se situe 72 avenue Olivier Messiaen, à LE MANS (72000), en vue d'exploiter un centre de transit de sous-produits animaux sur le territoire de la commune d'ARQUES, ZAC de la Porte Multimodale de l'Aa.

La société ATEMAX FRANCE est la marque du groupe AKIOLIS, spécialisée dans la collecte et la transformation des sous-produits animaux (ce sont les cadavres entiers ou parties d'animaux, les produits d'origine animale ou d'autres produits obtenus à partir d'animaux, qui ne sont pas destinés à la consommation humaine). Liée à la valorisation de la biomasse animale non consommée par l'homme, elle est au cœur des enjeux du développement durable :

- en collectant et traitant des matières animales à risque pour garantir la sécurité sanitaire de la chaîne alimentaire humaine ;
- en évitant que ces matières ne polluent la nature par leur décomposition ;
- en les transformant après traitement, en graisses et farines animales, donnant ainsi une nouvelle vie et redevenir des matières premières pour des usages énergétiques (biocombustibles) et agronomiques (engrais).

Au regard de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, les installations du site seront soumises à :

→ Enregistrement au titre des rubriques :

- 2731-1 Dépôt ou transit de sous-produits animaux dans de conteneurs étanches et couverts sans manipulation des sous-produits animaux. La quantité susceptible d'être présente dans l'installation étant de 20 Tonnes (> 500 kg et <30 Tonnes).



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER  
CANTON D'ARQUES

-----  
**VILLE D'ARQUES**  
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2020**

**Affiché le 25 novembre 2020**

L'An Deux Mille Vingt le vingt trois novembre à 18h00, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Communautaire de la CAPSO, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le 17 novembre 2020 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date ainsi qu'à la CAPSO.

**Effectif du Conseil Municipal :**

Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL –  
Hélène FAYEULLE - Thierry MERCIER - Gaëlle ROSE - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine  
COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER - Joël DUQUENOY -  
Catherine LAMOOT - Bernadette BAROUX - Corinne REANT - Dominique LARDEUR - Olivier  
JUSTIN -Manuella CAPELLE - Isabelle CLABAUX - Stéphanie BODDAERT - Johnny  
WALLART - Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Ludovic LELEU - Chloé  
KOCLEGA - Caroline SAUDEMONT -- Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-  
Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Nombre de présents ou représentés :**

- 25 présents
- 1 absent non excusé
- 0 absent excusé sans pouvoir
- 3 absents excusés avec pouvoir

**Gaëlle ROSE ayant donné pouvoir à Ludovic LELEU**

**Mickaël CANLER ayant donné pouvoir à Thierry MERCIER**

**Caroline SAUDEMONT ayant donné pouvoir à Laurence DELAVAL**

**Monsieur Jean-Pierre LAMIRAND est nommé secrétaire de séance.**

Ainsi, la société ATEMAX FRANCE a déposé en Préfecture, un dossier d'enregistrement soumis à consultation du public. L'arrêté préfectoral du 18 septembre 2020, a fixé la période de consultation du 12 octobre 2020 au 12 novembre 2020 inclusivement et demande que le Conseil Municipal de la ville d'ARQUES donne son avis sur cette demande.

Au vu du peu d'informations sur cette demande, le Conseil Municipal, en date du 15 octobre 2020, avait décidé de délibérer défavorablement.

En date du 20 octobre 2020, Monsieur le Maire a rencontré la société ATEMAX qui a présenté son activité, notamment sur le territoire de la commune d'ARQUES. Cette société, déclarée d'utilité publique, utilise un bâtiment de 1 500 m<sup>2</sup> dans la zone de la Porte Multimodale de l'Aa, uniquement comme aire de transit. 23 tonnes de sous-produits animaux (poubelles des abattoirs et boucheries, collecte des animaux des particuliers tels que les chevaux, vétérinaire) sont collectés le matin et envoyés à l'usine de traitement de VENEROLLES dans l'Aisne dans l'après-midi. La société ATEMAX s'est aperçue que le dossier d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement n'avait pas été réalisé pour le site d'ARQUES. La demande d'enregistrement faite en Préfecture est donc simplement une régularisation d'autorisation. La société ATEMAX a, de plus, envoyé un document présentant son activité.

Au vu des éléments transmis, le contenu du dossier n'appelle pas d'observations particulières de la part de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité, décide :

- d'émettre un avis favorable à la demande d'enregistrement en vue d'exploiter un centre de transit de sous-produits animaux par la société ATEMAX FRANCE sur le territoire de la commune d'ARQUES.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

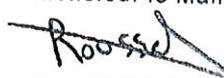
Le 23 novembre 2020

Le Maire,

Benoît ROUSSEL

Acte administratif certifié exécutoire  
après réception en Sous-Préfecture  
le **25 NOV. 2020** et publication ou  
notification le **25 NOV. 2020**

Monsieur le Maire

  
Benoît ROUSSEL



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER  
CANTON D'ARQUES

-----  
**VILLE D'ARQUES**  
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2020**

**Affiché le 25 novembre 2020**

L'An Deux Mille Vingt le vingt trois novembre à 18h00, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Communautaire de la CAPSO, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le 17 novembre 2020 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date ainsi qu'à la CAPSO.

**Effectif du Conseil Municipal :**

Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL –  
Hélène FAYEULLE - Thierry MERCIER - Gaëlle ROSE - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine  
COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER - Joël DUQUENOY -  
Catherine LAMOOT - Bernadette BAROUX - Corinne REANT - Dominique LARDEUR - Olivier  
JUSTIN -Manuella CAPELLE - Isabelle CLABAUX - Stéphanie BODDAERT - Johnny  
WALLART - Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Ludovic LELEU - Chloé  
KOCLEGA - Caroline SAUDEMONT -- Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-  
Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Nombre de présents ou représentés :**

- 25 présents
- 1 absent non excusé
- 0 absent excusé sans pouvoir
- 3 absents excusés avec pouvoir

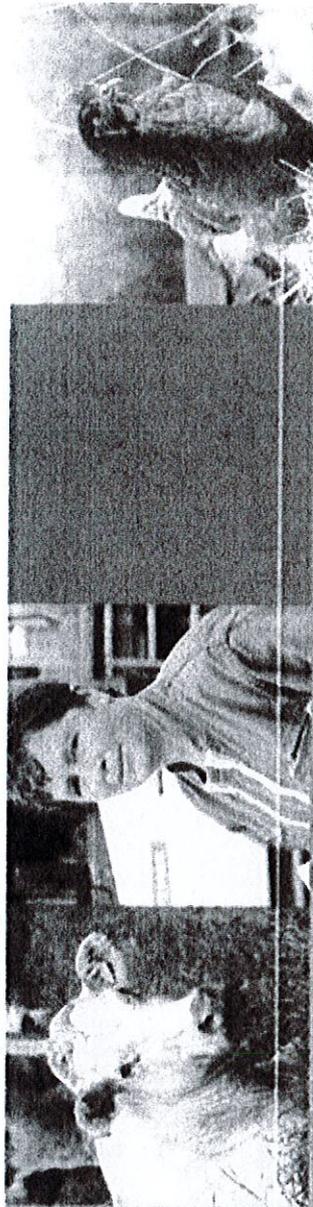
**Gaëlle ROSE ayant donné pouvoir à Ludovic LELEU**

**Mickaël CANLER ayant donné pouvoir à Thierry MERCIER**

**Caroline SAUDEMONT ayant donné pouvoir à Laurence DELAVAL**

**Monsieur Jean-Pierre LAMIRAND est nommé secrétaire de séance.**

**ATEMAX**



Présentation de l'activité Atemax :  
Demande d'enregistrement de l'aire d'optimisation logistique  
pour la collecte de sous produits Animaux à Arques

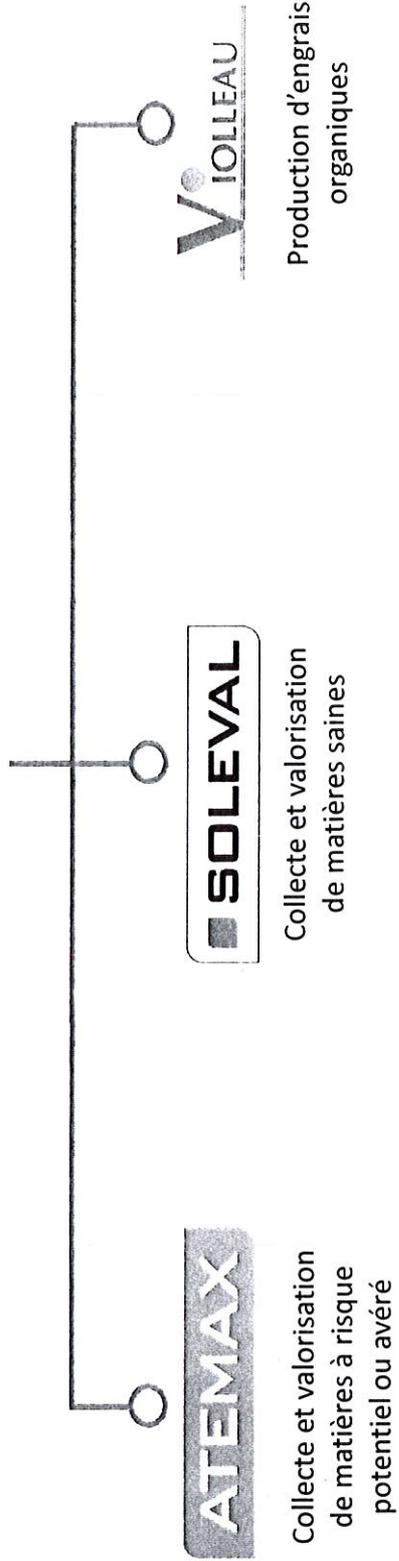
Arques le 27/10/2020

ACCOMPAGNER LES ÉLEVEURS ET LES FILIÈRES VIANDES

PROTÉGER LA CHAÎNE ALIMENTAIRE

PRODUIRE DES BIOÉNERGIES

# Notre groupe





# D'où viennent les matières



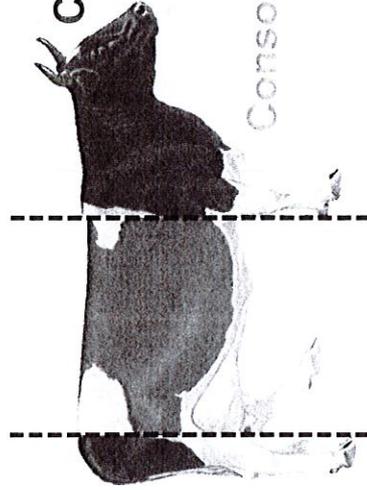
## Elevage et abattage

Animaux morts



**ATEMAX**

Abattoirs



Cuir : 9%

Consommation humaine : 51%

Non consommé : 40% = coproduits

à risque  
potentiel  
ou avéré

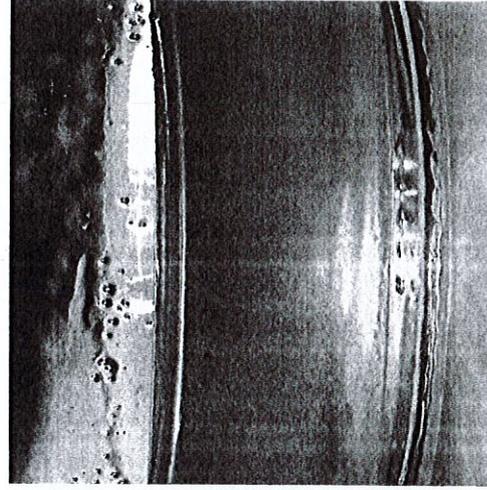
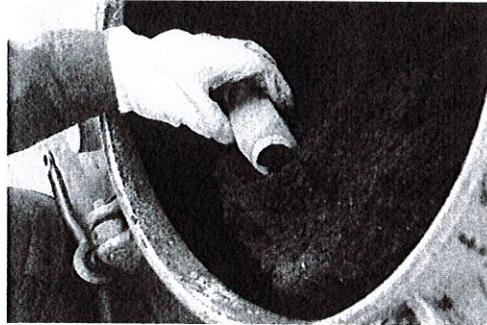
sains

**SOLEVAL**

# Que deviennent-t-elles ?



## ATEMAX



Cimenteries  
Chaufferies  
Biodiesel  
Electricité verte  
Cuirs

Categorie

1

Categorie

2

Notre métier



Chez Atemax

Protection de  
l'environnement

+ Sécurité sanitaire =

+ Valorisation des  
sous-produits  
animaux

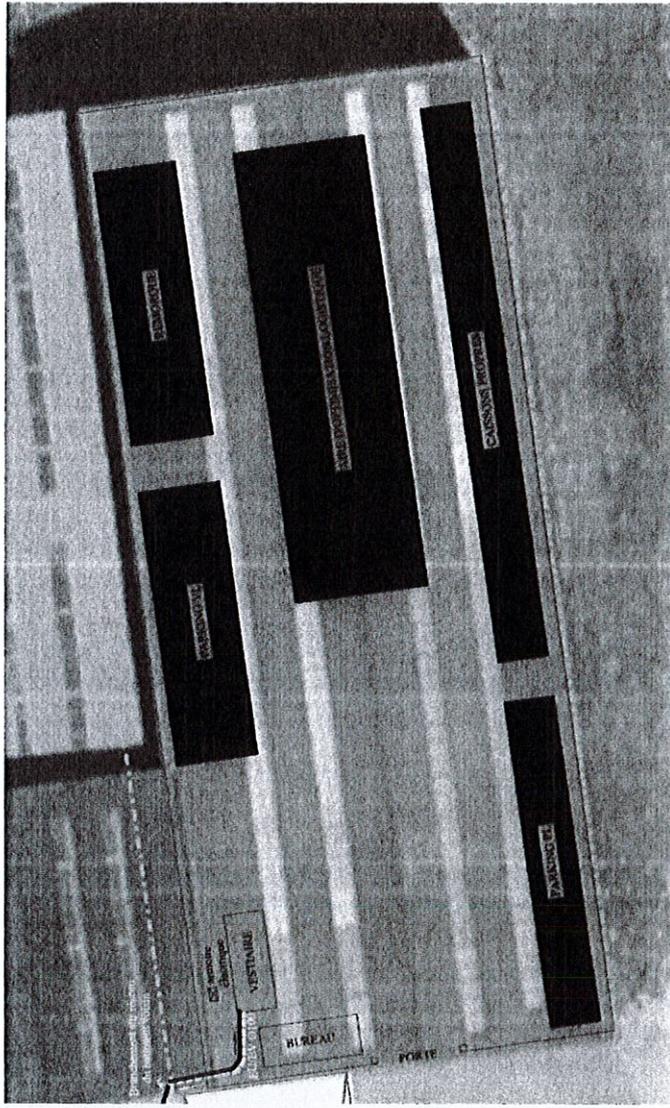
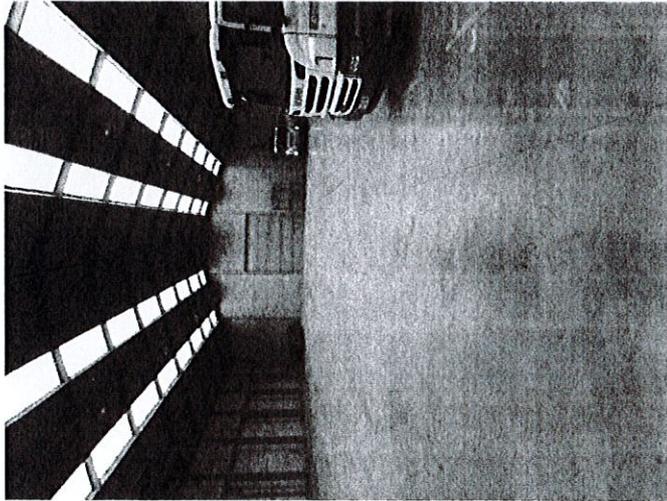
Une activité  
au cœur du  
développement  
durable

# Site de Arques



Enregistrement : Rubrique 2731-1 < 30 Tonnes

Demande de régularisation de l'activité de transit de sous produits animaux dans des conteneurs étanches et couverts sans manipulation des sous produits animaux.



Site en fonctionnement depuis le 30/09/2015.

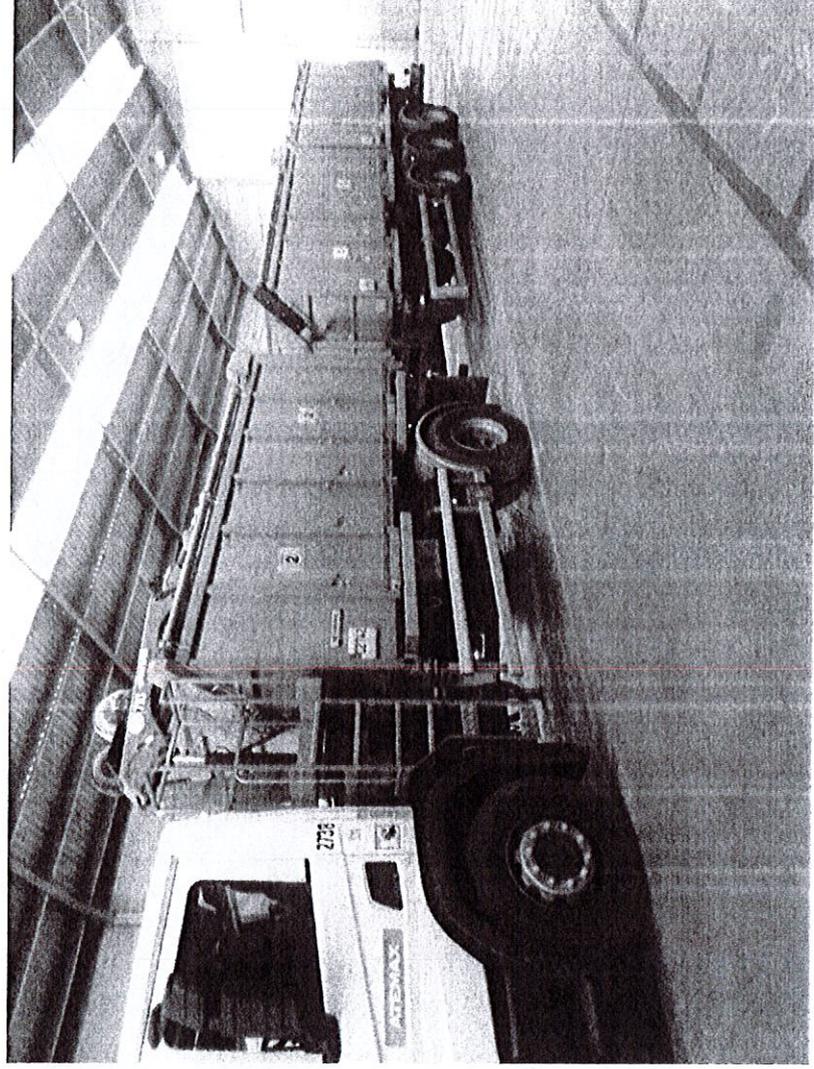
# Site de Arques



Enregistrement : Rubrique 2731-1 < 30 Tonnes

Tous les jours ,

l'ensemble des matières sont transférées sur le site de VENEROLLES (02 Aisne ).



# ATEMAX

SITE DE VÉNEROLLES



Merci de votre attention

